

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de Véranne Place de la Mairie 42520 VERANNE Tél : 04 74 87 37 52 Fax : 04 74 87 42 15 Mail : mairie.veranne@orange.fr	M. le Maire de Véranne M. Gabriel ROUDON

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>La commune, dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, souhaite engager une réflexion globale sur la gestion des eaux pluviales sur son territoire.</p> <p>La commune souhaite également intégrer la gestion des eaux pluviales dans les futurs projets d'urbanisation.</p> <p>Le zonage pluvial accompagne la révision du document d'urbanisme.</p> <p>La commune a réactualisé en 2018 son Schéma Général d'Assainissement (SGA) et dans ce cadre, elle a réactualisé son zonage d'assainissement des eaux usées qui accompagne la révision du document d'urbanisme.</p>

Caractéristiques des zonages et contexte

Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? - Non : Etablissement d'un Zonage des Eaux Pluviales - Oui : Révision du zonage d'assainissement Eaux Usées	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?	2009 pour le zonage d'assainissement eaux usées	
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	L'extension du zonage d'assainissement EU collectif est faible. Il n'est pas due aux nouvelles zones à urbaniser (qui étaient déjà en zone d'assainissement collectif dans le précédent zonage de 2009) mais à une mise à jour des zones déjà raccordées à l'assainissement collectif suite à de précédentes extensions de réseau collectif.	
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Le territoire concerné est le territoire communal de Véranne (cf. Annexe 3 - Carte du zonage pluvial)	
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - PLU en cours de révision	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? - PLU approuvé en Juin 2009		
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration (révision) / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche?	La révision du PLU est en cours de finalisation et d'approbation.	
(La réalisation) / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration (révision) / modification du document d'urbanisme ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...):	<p>- Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pour définir les zones constructibles ;</p> <p>- Intégration des règles de gestion des eaux pluviales dans le règlement du document d'urbanisme.</p> <p>- L'essentiel des nouvelles habitations va se faire sur le secteur de la station du Bourg qui sera repris à moyen terme pour accepter les nouvelles habitations. Les réseaux sont capacitaires pour accepter les nouvelles habitations.</p> <p>- La zone d'activité économique le Camieret son extension resteront en assainissement non collectif car le projet d'agrandissement comporte uniquement des locaux à destination de stockage d'archives.</p>	
Le(s) PLU / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Préciser les études : - Révision du Schéma Général d'Assainissement communale achevé en 2018 - Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales communale achevé en 2018		
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		

Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	Oui	<input type="radio"/> Non	
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ?	Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	<input type="radio"/> Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	<input type="radio"/> Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	Oui	Non	<input type="radio"/> Limitrophe
→ Préciser lesquels : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation du Gier et de ses affluents mais pas sur le même bassin versant.			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	<input type="radio"/> Oui	Non	
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	<input type="radio"/> Oui	Non	
Préciser lesquels : - Le Ternay (AG_14_02 – RbioD00354) - Le Limony des sources à la limite départementale et son affluent le Fayon (AG_14_02 – RbioD00352)			
Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	<input type="radio"/> Oui	Non	
ZNIEFF1?	<input type="radio"/> Oui	Non	
Zone humide ?	<input type="radio"/> Oui	Non	
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? Haies, espace boisée et zone humide à protéger matérialisée dans le PLU.	<input type="radio"/> Oui	Non	
Présence connue d'espèces protégées ?	<input type="radio"/> Oui	Non	
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui	<input type="radio"/> Non	
→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) - Zone Natura 2000 : « Crêts du Pilat » ; - ZNIEFF de type I « Landes, prairies, pelouses, éboulis et boisements des crêts du Pilat » et « Forêt de la combe de vert » ; - ZNIEFF de type II : « Crêts du Pilat » ; - Zone humide : 8 zones humides identifiées par la DDT de la Loire. (Cf. Annexe 2 - Cartographie du patrimoine naturel)			
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?	Rivière le Ternay : [EE : Bon – EC : Bon état] Ruisseau du Limony : [EE : Médiocre – EC : ?]		
Nom de la(des)Masse(s) d'eau superficielle : - Rivière le Ternay (FRDR11560) ;			

- Ruisseau du Limony (FRDR468).		
Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine - Socle Monts du Lyonnais Sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux(FRDG613).		
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	Oui :	<input type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	Oui :	<input type="radio"/> Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : SCoTdes Rives du Rhône, approuvé en Mars 2012	Non
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? - Un potentiel de surface ouverte à l'urbanisation de 13 370 m ² pour des logements et de 16 295 m ² pour des activités a été identifié dans le projet de PLU.	Oui :	<input type="radio"/> Non
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire? (Cf. Annexe 1 - Plan des réseaux)	Séparatif :	<input checked="" type="radio"/> Unitaire :
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Oui	<input type="radio"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? Le SGA était l'occasion de réviser le zonage d'assainissement eaux usées pour mettre en concordance la délimitation des OAP avec celle du zonage d'assainissement collectif. Toutes les OAP étaient déjà situées en zone d'assainissement collectif. Seul l'OAP extension de la ZA d'activité économique de Camierreste en zonage d'assainissement collectif.	Oui	<input type="radio"/> Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées5 ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? Les contrôles non réalisés sont des bâtiments non habités; des ruines; ou concernant des PC en cours d'instruction.	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
	- 147 installations contrôlées - 5 non réalisées (délai inconnu)	

<p>Les non-conformités ont-elles été levées ?</p> <p>Priorités de réhabilitation (P0 et P1 avec délai de 4 ans, P2 sans délai) avec nombre d'habitation concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - P0: 15 - P1: 14 - P2: 29 	Oui	Non
Sont-elles en cours d'être levées?	Oui	Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif?	Oui : Non	Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui	Non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui	Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui : - Cours d'eau - Réseau Pluvial - Fossé	Non
<p>La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oui, La STEP du Bourg (360 EH) est en surcharge par temps sec mais les analyses en sorties sont correctes. Le programme de travaux du SGA prévoit son renouvellement en filtres plantés 550 EH à moyen terme. L'ouverture à l'urbanisation des zones AU est conditionnée au renouvellement de cette STEP. - Non, La STEP du lieu-dit Nurieux (80 EH) n'est plus en surcharge par temps sec car elle est en cours de réhabilitation en STEP par filtres plantés de roseaux (150 EH) : réception des travaux en cours. - Non, La STEP du lieu-dit de Loye (90 EH) n'est pas en surcharge par temps sec. 	Oui	Non
<p>La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oui, La STEP du Bourg (360 EH) est en surcharge par temps de pluie. Le renouvellement de la STEP et les travaux d'élimination des eaux claires parasites inscrits au SGA amélioreront cette situation. - Non, La STEP du lieu-dit Nurieux (80 EH) n'est plus en surcharge par temps de pluie car elle est en cours de réhabilitation en STEP par filtres plantés de roseaux (150 EH) : réception des travaux en cours. - Non, La STEP du lieu-dit de Loye (90 EH) n'est pas en surcharge par temps sec. 	Oui	Non
<p>La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ?</p> <p>La commune de Véranne ne connaît pas de variations saisonnières de sa population.</p>	Oui	Non
Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
<p>Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?</p> <p>Sans objet : Les éléments des 3 systèmes d'assainissement fonctionnent de façon gravitaire et sans électricité : aucun poste de relevage et STEP par lagunage ou filtres plantés de roseaux.</p>	Oui :	Non

Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ? Sans objet	Oui	Non
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? Sans objet	Oui	Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de ruissellement ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de maîtrise de débit ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
d'imperméabilisation des sols ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Lesquels : <ul style="list-style-type: none"> - Glissement de terrain ; - Inondation de pied de versant ; - Ruissellement sur versant. 		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Lesquelles :		
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des corridors d'écoulement (Cf. Annexe 3 -Carte du zonage pluvial) 	<input checked="" type="radio"/> Oui Fournir si possible une carte	Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? <ul style="list-style-type: none"> - Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de zonage. 	<input checked="" type="radio"/> Oui :	Non

Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?	Oui	<input type="radio"/> Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau?	Oui	<input type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Selon quelle fréquence ? Rare		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des coulées de boues?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux?	Oui	<input type="radio"/> Non
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Poids de la neige - chutes de neige - Tempête 	
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE endéficiteau?	Oui	<input type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux?	Oui	<input type="radio"/> Non

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ? (Cf. Annexe 1 - Plan des réseaux)	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui, lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'ouvrages de rétention, favorables à la décantation, notamment au droit des zones à urbaniser. - Privilégier la collecte aérienne par fossé ou noue. 		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Bassin de rétention à ciel ouvert	Oui	<input type="radio"/> Non



Si oui lesquels et pour quel objectif ? Assurer la régulation des débits d'eaux pluviales suite à une réorganisation de la collecte en amont d'une OAP		
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de Véranne, une étude environnementale n'est pas nécessaire.

A VERANNE Le 22 Juin 2018
le Maire
G. ROUDON

